



**Elis**for.all  
2021

**ELIS FOR ALL 2021**  
Plan d'actionnariat salarié

**Et si vous deveniez  
davantage qu'un  
collaborateur ?**

**Du 6 mai au 21 mai 2021**  
devenez actionnaire indirectement  
via le FCPE ELIS FOR ALL - Relais 2021

We empower your day



## ELIS EN BREF



Nous faisons face à une crise sanitaire et économique sans précédent, qui impacte fortement nos activités. Dans ce contexte, Elis dispose néanmoins de nombreux atouts : une offre multiservice s'adressant à tous les secteurs d'activité ; un savoir-faire industriel et une image de marque reconnue qui font du Groupe un des leaders mondiaux dans son domaine. Bien plus, votre engagement et votre implication quotidienne nous permettent de faire face à cette situation inédite.

En tant que salariés, vous êtes les acteurs principaux de l'avenir d'Elis. Il est donc essentiel de vous associer davantage aux succès du Groupe. C'est pour cette raison que je vous invite aujourd'hui à participer au nouveau plan d'actionnariat salarié Elis for all 2021.

À l'image de la dimension internationale de notre Groupe, ce plan, lancé pour la première fois en 2019, est ouvert à plus de 40 000 salariés dans 17 pays. Il vous permet de souscrire des actions Elis à des conditions privilégiées via le Plan d'Épargne Groupe d'Elis.

Entre le 6 et le 21 mai 2021, vous aurez la possibilité de souscrire à Elis for all\* et vous ferez ainsi le choix de vous associer durablement au développement du Groupe et d'investir dans l'entreprise.

**Xavier Martiré,**  
Président du Directoire

\*Via le FCPE Elis for all - Relais 2021



près de  
**50 000**  
collaborateurs



**400 000**  
clients livrés  
dans le monde



**440**  
centres de production  
et de distribution

**2,8 Mds€**  
de chiffre d'affaires  
consolidé en 2020



**947,5 M€**  
d'EBITDA en 2020

# DÉTAIL DE L'OFFRE

En souscrivant à l'offre Elis for all, vous avez l'opportunité de détenir indirectement des actions Elis à travers un Fonds Commun de Placement investi en actions Elis.



**UNE DÉCOTE DE 30 %**  
appliquée sur le prix de référence<sup>(1)</sup> de l'action Elis



**ABONDEMENT :**  
1 action offerte pour 10 actions souscrites<sup>(2)</sup>



Votre investissement est **BLOQUÉ 5 ANS** sauf cas de déblocage anticipé (voir page 12)



**VOTRE INVESTISSEMENT RESTE LIÉ À L'ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION ELIS**, à la hausse comme à la baisse



**DIVIDENDES :**  
Vous bénéficiez des dividendes éventuels attachés à l'action qui sont réinvestis en parts de FCPE\* augmentant ainsi le montant de votre investissement



Les frais de tenue de compte du fonds commun de placement (FCPE) sont pris en charge par Elis

\*Le FCPE Elis for all Relais 2021 a vocation à fusionner à l'issue de l'augmentation de capital avec le FCPE Elis for all existant après autorisation du conseil de surveillance du fonds et agrément de l'AMF.

**Exemples d'investissement sur la base d'un prix de référence<sup>(1)</sup> de 13 € et d'un prix de souscription de 9,10 €**

Vous achetez	Valeur de vos actions <sup>(1)</sup>	Décote de 30%	Abonnement en actions <sup>(1)</sup>	Votre apport personnel	Total de votre portefeuille
6 actions <sup>(2)</sup>	78 €	- 23,40 €	0	54,60 €	78 €
10 actions <sup>(2)</sup>	130 €	- 39 €	1	91 €	143 €
15 actions <sup>(2)</sup>	195 €	- 58,50 €	1	136,50 €	208 €
20 actions <sup>(2)</sup>	260 €	- 78 €	2	182 €	286 €

(1) Prix de référence : moyenne des 20 cours d'ouverture de l'action Elis précédant le lancement de l'opération

(2) Ou l'équivalent de parts du FCPE Elis for all investies pour votre compte en action Elis

# PÉRIMÈTRE DE L'OFFRE

- Près de 40 000 salariés éligibles au plan.
- Un plan ouvert à 17 pays : France, Danemark, Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg, Belgique, Royaume-Uni, Portugal, Espagne, Irlande, Norvège, Suède, Suisse, Pologne, Italie, Brésil et Finlande.

# COMPRENDRE L'OFFRE

## ➤ La décote :

Hypothèse du prix de référence

13€

-

30%

=

9,10€

Prix de souscription

- **L'abondement :** 1 action offerte pour 10 actions souscrites

## QUEL MONTANT PEUT ÊTRE INVESTI ?

**50€**  
minimum

**Le montant minimum d'investissement à Elis for all est fixé à 50€.**

Le montant maximum est limité au quart de votre rémunération annuelle brute estimée pour 2021 et ce montant est plafonné à 50 000 €.

## QUELS SONT LES MOYENS DE PAIEMENT ?

Vous pouvez régler votre souscription :

► Par versement volontaire (prélèvement bancaire)

## QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE SUR-SOUSCRIPTION ?

L'offre Elis for all 2021 porte sur un maximum de 2 000 000 d'actions. Si les demandes de souscription sont supérieures à l'enveloppe d'actions prévue pour l'opération, une réduction sera mise en œuvre.

Il sera procédé à un calcul d'un coefficient de réduction en divisant le nombre total d'actions offertes par le nombre d'actions demandées. Toutes les souscriptions se verront appliquer ce coefficient de réduction afin de ne pas dépasser l'enveloppe autorisée.

Si vous avez choisi plusieurs modes de paiement, la réduction s'imputera sur les souscriptions selon l'ordre suivant : le prélèvement bancaire, l'arbitrage d'avoirs disponibles, l'arbitrage d'avoirs indisponibles.



## SOUSCRIRE À L'OFFRE Elisfor.all

### Une opportunité ouverte à tous

Cette augmentation de capital est exclusivement proposée à l'ensemble des salariés d'Elis et de ses filiales adhérentes au Plan d'Epargne Groupe (PEG).

Pour en bénéficier, il vous suffit d'être salarié du Groupe et d'avoir au minimum 3 mois d'ancienneté à la date d'ouverture de la période de souscription.

### Souscrire à l'offre en quelques clics\*

Une plateforme en ligne, simple et sécurisée, vous permet de souscrire rapidement.

- 1 Connectez vous sur le site [fr.elis.com/fr/elis-for-all](https://fr.elis.com/fr/elis-for-all)
- 2 Cliquez sur le bouton **Participez à ELIS FOR ALL 2021**
- 3 Utilisez les identifiants vous permettant de vous connecter à votre espace épargnant Amundi si vous bénéficiez déjà du Plan Epargne Elis. Si vous ne bénéficiez pas déjà du Plan Epargne Elis, utilisez l'identifiant et le mot de passe figurant dans le courrier qui vous sera adressé.
- 4 Vérifiez et complétez vos informations personnelles
- 5 Saisissez le montant que vous souhaitez investir
- 6 Validez votre souscription

*\* Si vous ne disposez pas d'un accès Internet, n'hésitez pas à prendre contact avec le correspondant Ressources Humaines de votre centre.*

Pour en savoir plus,  
consultez le site :

[fr.elis.com/fr/elis-for-all](https://fr.elis.com/fr/elis-for-all)



Vous y trouverez toutes  
les informations utiles  
à votre souscription.



# LE CALENDRIER DE L'OPÉRATION



## Après la souscription...

L'investissement suivra l'évolution du cours de l'action Elis à la hausse comme à la baisse. Il est ainsi exposé au risque de perte en capital.

L'abondement est exonéré d'impôt sur le revenu mais assujéti à la CSG/CRDS (9,7 %) lors de la souscription. Seul le montant de l'abondement net de CSG/CRDS sera affecté à la souscription de parts du FCPE ELIS FOR ALL - Relais 2021. Les plus-values éventuelles sont exonérées d'impôt sur le revenu, mais sont soumises aux prélèvements sociaux. Le taux actuel est de 17,2 %.

L'investissement est sans garantie de capital. Compte tenu de ce risque, il est recommandé d'évaluer la nécessité de diversifier votre épargne. Des placements diversifiés sont disponibles dans le cadre de votre Plan d'Épargne Entreprise Elis qui permettent d'adapter le risque de vos investissements en fonction de votre profil d'investisseur : le fonds ELIS, le fonds AMUNDI LABEL OBLIGATAIRE SOLIDAIRE ESR-E ou le fonds ARCANCIA DYNAMIQUE 551.

Comme pour toute valeur d'entreprise, l'évolution des performances passées ne préjuge pas de ses performances futures.

## Cas de déblocage anticipé

- › Mariage ou PACS (Pacte civil de solidarité) du salarié
- › Naissance ou adoption à partir du 3<sup>ème</sup> enfant
- › Divorce, séparation ou dissolution du PACS avec enfant à charge
- › Violences conjugales
- › Invalidité du salarié, de son conjoint, de son partenaire lié par un PACS ou d'un enfant
- › Cessation du contrat de travail
- › Création ou reprise d'entreprise par le salarié, un de ses enfants, son conjoint ou son partenaire lié par un PACS
- › Acquisition ou agrandissement de la résidence principale
- › Situation de surendettement du salarié
- › Décès du salarié, de son conjoint, ou de son partenaire lié par un PACS

En savoir plus :

[fr.elis.com/fr/elis-for-all](http://fr.elis.com/fr/elis-for-all)



**Elis**for.all



[elis.com](http://elis.com)



#### AVERTISSEMENT

Cette brochure s'adresse uniquement aux salariés éligibles Elis. Le Document d'enregistrement universel de Elis, ainsi que d'autres documents d'information, notamment de nature financière, publiés périodiquement, sont disponibles sur le site Internet de la Société [www.elis.com](http://www.elis.com). Vous êtes invités à consulter ces documents qui contiennent des informations importantes relatives, notamment, à l'activité de la Société, à sa stratégie et à ses objectifs, aux facteurs de risques inhérents à la Société et à son activité, ainsi qu'à ses résultats financiers. Les renseignements de cette brochure vous sont donnés uniquement à titre informatif, et ne constituent pas un conseil financier ou un conseil en investissement de la part de Elis ou de ses filiales. Il est rappelé que les performances passées de l'action Elis ne préjugent pas de l'évolution future de son cours et qu'un investissement boursier n'est pas dénué de risques. Selon la fiscalité applicable dans votre pays, votre souscription, la perception de dividendes attachés aux actions souscrites, ou la revente de celles-ci, sont susceptibles de déclencher une taxation ou une obligation de déclaration auprès des autorités fiscales. L'offre vous est présentée en votre qualité de salarié éligible d'une société du groupe Elis. Cette brochure ou tout autre document fourni ou mis à votre disposition dans le cadre de cette offre ne modifie en rien les termes de votre contrat de travail ni les droits et obligations qui en résultent, ni votre situation au sein du groupe Elis. Les avantages accordés dans cette offre ne sont pas considérés comme des éléments de rémunération pouvant être pris en compte pour le calcul de futurs avantages. La possibilité de participer à cette offre ne préjuge en rien de la mise en place d'offres similaires dans le futur ni la possibilité de participer à celles-ci. Votre décision d'y participer ou non est libre et strictement personnelle.